

Auxiliaire de Puériculture (Diplôme d'Etat)



EN APPRENTISSAGE

M1

L'accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil

M8

Organisation du travail

M2

L'état clinique d'une personne à tout âge de la vie

DEAP

En 2 ans

M7

Transmission des informations

M3

Les soins à l'enfant

M4

Ergonomie

M5

Communication

M6

Hygiène des locaux

Cursus Complet

8 modules à valider

58 semaines en entreprise,
24 en stage et 24 à l'IFAP

Accès par concours
(tests psychotechniques/
culture générale puis oraux)

Cursus Partiel Bac Pro SAPAT

Dispense des Modules 4-7-8

61 semaines en entreprise,
20 en stage et 21 à l'IFAP

Accès par sélection spécifique
(étude du dossier puis oral de
motivation)

Cursus Partiel ASSP

Dispense des Modules 4-6-7-8

62 semaines en entreprise,
18 en stage et 20 à l'IFAP

Accès par sélection spécifique
(étude du dossier puis oral de
motivation)

► Les + de la formation

- ✓ L'apprentissage d'un métier, l'acquisition d'une expérience professionnelle
- ✓ Un groupe classe à taille humaine (24 apprentis par année)
- ✓ Un accompagnement individualisé des apprentis en centre et en entreprise
- ✓ Des salles de pratique à l'IFAP pour préparer l'immersion professionnelle
- ✓ Passage du PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique)
- ✓ Passage de l'AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence)
- ✓ Interventions de professionnels spécifiques dans le cadre de la formation

► Débouchés

- ✓ Entrée dans la vie professionnelle : travail en crèche, halte-garderie, services hospitaliers (maternité, pédiatrie), établissement d'accueil d'enfants en situation de handicap.

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Association loi 1901 - Déclaration n°00585A, Préfecture de Haute-Savoie, en date du 7 Mai 1943
Organisme de formation n°82 74 022 60 74 - SIRET : 326 421 00500017 - APE : 8532Z



MFR LE VILLARET
Antenne du CFA Régional des MFR
1, rue Marguerite Frichelet - BP 71
74230 Thônes
Tél : 04 50 02 00 52
Fax : 04 50 02 04 97
www.mfr-villaret.fr

Conditions d'admission

- Etre âgé de 17 ans à 26 ans.
- Satisfaire au concours d'entrée ou à l'entretien selon cursus choisi.
- Trouver un contrat d'apprentissage dans une structure d'accueil d'enfants.

Epreuves de sélection au concours - CURSUS COMPLET

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter aux épreuves écrites d'admissibilité.

→ Deux épreuves écrites d'admissibilité :

Première épreuve : **culture générale**, d'une durée de **deux heures** et notée sur 20 points, en lien avec le domaine sanitaire et social, comprenant deux parties.

Deuxième épreuve : un **test psychotechnique**, d'une durée d'une **heure trente** et notée sur 20 points, ayant pour objet d'évaluer les aptitudes suivantes : l'attention, le raisonnement logique, l'organisation. **Tous les candidats passent l'épreuve de test.**

Sont dispensés de l'épreuve écrite de culture générale :

- les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV (baccalauréat, brevet professionnel...)
- les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V (BEP CSS, BEPA SAP, CAP petite enfance...)

→ Une épreuve orale d'admission :

Elle est notée sur 20 points. Elle se divise en deux parties avec un entretien de 20 minutes maximum, précédé de dix minutes de préparation.

Sont admis à passer l'épreuve orale : Les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à chacune des deux épreuves écrites (ou aux tests pour les personnes dispensées de l'épreuve de culture générale).

Epreuves de sélection - CURSUS PARTIEL

Etre titulaire du BAC PRO ASSP ou SAPAT ou élève en terminale ASSP ou SAPAT (l'admission définitive sera alors subordonnée à l'obtention du Baccalauréat).

→ 1^{ère} étape : Etude des dossiers. L'examen des différentes pièces constitutives du dossier permet de retenir les candidats qui seront convoqués à l'entretien.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ETUDIE.

→ 2^{ème} étape : Entretien individuel de 20 minutes. Pour les candidats dont les dossiers ont été retenus.

Les candidats retenus se présentent à un entretien visant à évaluer leur motivation sur la base du dossier.